

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 20/10/2025 PV N°03

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N°40 : RENC URBH/IRBAS (S) DU 18/10/2025

- MECHATI Ahmed lic N° 0810 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- IKHLEF Louai lic N° 0741 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.
- OUNIS Bachir lic N° 0262 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 41 : RENC CRAC/UCBI (S) DU 18/10/2025

- MEDJANI Seifeddine Lic N° 1300 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ABBEKKA Med El Hadi lic N° 0825 (CRAC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KHRIBOUT Med Cherif lic N° 0917 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- HOUDEK Aymen lic N° 0597 (UCBI) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUTAMINA Med Djalel lic N° 0588 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 42 : RENC ESHB/ADM (S) DU 17/10/2025.

- BOUBESLA Hichem lic N° 0674 (ESHB) 1 M/F pour cumul de cartons plus contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- DJEHEL Nourel islam lic N°0661 (ESHB) Avertissement pour jeu dangereux.
- MEZGHICHE Hamza lic N° 1744 (ADM) Avertissement pour jeu dangereux.
- BENDJEDDOU Abdellah Siddik lic N°0538 (ADM) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 43 : RENC ADC/CRBAA (S) DU 18/10/2025

- BOUDJAGHRA Abdelhamid lic N° 0581 (ADC) 2 M/F pour annihiler une occasion de but exclu.
- BELHAMRA Abderrahmane lic N° 0575 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUKHENNANE Abderraouf lic N° 0912 (CRBAA) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 44 : RENC USK/ESB (S) DU 18/10/2025

- TEMSI Fares lic N° 0777 (USK) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- HABCHI Ramzi lic N° 0962 (ESB) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 45 : RENC CESC(CAK) DU 17/10/2025

- BENMEDDOUR Adem lic N° 0637 (CESC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENTAHAR Boudjemaa lic N° 1118 (CAK) Avertissement pour jeu dangereux.
- LATALA Ahmed Ramy lic N° 1088 (CAK) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 46 : REN CCSBEKIRA/TRHB (S) DU 18/10/2025

- MEGUELLATI Ahcene lic N° 1015 (CSBounouara) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LACHHAB Anis lic N° 0036 (TRHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DERIOUCHE Louai lic N° 1283 (TRHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUANAKA Abdelmalek lic N° 0024 (TRHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENMEKIK Boubakeur lic N° 0037 (TRHB) Avertissement pour anti-jeu.
- SAADA Khelkhal aymen lic N° 0027 (TRHB) Avertissement pour anti-jeu.
- Amende de 1000.00 DA est infligée au club TRHB pour conduite incorrecte (ART 129).

AFF N° 47 : RENC CMB/UCBI (J) DU 18/10/2025

- ALKEMA Yasser Abderrahmane lic N° 0425 (CMB) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- BOUBERTAKH Yasser Dirar lic N° 1748 (UCBI) Avertissement pour jeu dangereux.

:

AFF N° 48 : RENC RBC/EMC (J) DU 17/10/2025.

- SIA Walid lic N° 1211 (RBC) Avertissement pour jeu dangereux.
- LAOUAR Anes abdellah lic N° 1548 (EM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 49 : RENC RBC/EMC (C) DU 17/10/2025

- HOUASNIA Fadi Med El Amine lic N° 0289 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENHANNACHE Med Rassim lic N° 0307 (RBC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 50 : RENC CREC/ADC (J.C.M) DU 18/10/2025

- Vu les feuilles de matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories du club CREC.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club ADC.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREC pour chaque catégories (J.C.M) Payable avant le 18/11/2025.
- **Défalcation d'un (01) Point à l'équipe CREC SENIORS.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFFN° 51 : RENC USGA/MBSC (J.C.M) DU 17/10/2025

- Vu les feuilles de matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes du club USGA.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe USGA(J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club MBSC.
- Amende de 15000.00 DA est infligée au club USGA pour chaque catégories (J.C.M) Payable avant le 17/11/2025.
- **Défalcation d'un (01) Point à l'équipe USGA SENIORS.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

Régularisation situation disciplinaire

Suite à la demande de régularisation du joueur MAZIZ Yasser lic N° 0505 (MBSC) qui a participé à la rencontre ESHB/MBSC du 03/10/2025 ce dernier est sanctionné par (04) quatre matchs fermes pour insultes envers arbitre rencontre CMB/MBSC du 09/05/2025

Par ces motifs la cd decide

- 1 M/F de suspension ferme en sus de la sanction initiale (4+1)Match fermes A/C du 20/10/2025.

. Décision disciplinaire

- Suite aux nouveaux éléments versés aux dossier de ces quatres joueurs.La commission de discipline decide comme suit :
- IKHLEF Med Takieddine lic N° 3277 (MBC) 1 An fermes dont 6 Matchs avec sursis.
- BOUZAHAH Hamza lic N° 3277 (ADC) 1 An fermes dont six Mois avec sursis.
- BENMAAMAR El Hocine lic N° 0783 (USGA) 02 Ans fermes dont 15 Mois avec sursis.
- HAFDI Hayder lic N° 0285 (USGA) 2 Ans fermes dont 15 Mois avec sursis.

AFF N° 52 : RENC JSNV/SPAM (S) DU 18/10/2025

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe JSNV sur le terrain constaté par l'arbitre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 18/10/2025 A 14h30 au stade Messaoud Boudjeriou .
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à constaté le forfait de l'équipe JSNV.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable au club JSNV (équipe recevante).
- Vu l'article 61 règlement championnat football

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité au club JSNV pour octroyer le gain du match au club SPAM qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts.
- Défalcation de (03) Trois Points au club JSNV.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club JSNV payable avant le 18/11/2025.

AFFN°53 :RENC CBDM/CREC (S) 17/10/2025

- 1^{ER} vu le circulaire FAF N° 51 du 11/05/2025 alinéa N° 04 : qui stipule si un club en seniors ne déclare pas en catégories jeunes (J.C.M).
- Aucune équipe ne peut jouer dans la catégorie seniors uniquement sans la possession des catégories jeunes.
- 2eme vu le circulaire FAF N° 776 du 01/09/2025

1ere INFRACTION

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 17/10/2025 au stade didouche mourad à 14h30.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité du club CREC pour octroyer le gain du match à l'équipe CBDM qui marque (03) Trois points et (03) trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREC payable avant le 17/11/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFFN°54 :RENMBSC/USGA(S) 16/10/2025

- 1^{ER} vu le circulaire FAF N° 51 du 11/05/2025 alinéa N° 04 : qui stipule si un club en seniors ne déclare pas en catégories jeunes (J.C.M).
- Aucune équipe ne peut jouer dans la catégorie seniors uniquement sans la possession des catégories jeunes.
- 2eme vu le circulaire FAF N° 776 du 01/09/2025

1ere INFRACTION

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 16/10/2025 au stade BENABDELMALEK à 15h00..

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité du club USGA pour octroyer le gain du match à l'équipe MBSC qui marque (03) Trois points et (03) trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club USGA payable avant le 16/11/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

La commission de discipline convoque le président de l'Association sportive RBC pour le dimanche 27/10/2027 à 11H00 au siège de la ligue.

AFF N° 55 : RENC CREG/CMB (S) DU 17/10/2025

NON DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

MATCH A REJOUER A UNE DATE ULTERIEURE

AFFN°56 :RENCCREG/CRAC/(J.C.M) 17/10/2025

NON DEROULEMENT DES RENCONTRES

MATCH A REJOUER A UNE DATE ULTERIEURE

LA COMMISSION DE DISCIPLINE